

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2013-6122 du 14 octobre 2013 portant modification de la décision n° 2013-5549
du 18 septembre 2013 portant délégation de signature**

NOR : DEV1325838S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général par intérim de Météo-France,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III ;
Vu l'arrêté du 18 septembre 2013 portant nomination du directeur général par intérim de Météo-France ;
Vu la décision n° 2013-5549 du 18 septembre 2013 portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

Les paragraphes VI, X et XI de l'article 22 de la décision n° 2013-5549 du 18 septembre 2013 susvisée sont ainsi rédigés à compter du 15 octobre 2013 :

« VI. – M. Alain SOULAN, directeur de la direction centrale des activités commerciales par intérim, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique LAPEYRE de CHAVARDES, directeur adjoint de la direction centrale des activités commerciales. »

« X. – Mme Françoise MARCHE, directrice de la direction interrégionale Sud-Est, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Frédéric ATGER, directeur adjoint de la direction interrégionale Sud-Est. »

« XI. – M. Marc PAYEN, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Olivier RIVIERE de LA SOUCHERE, directeur adjoint de la direction interrégionale Sud-Ouest. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 14 octobre 2013.

Le directeur général par intérim,
O. GUPTA